

**Intervention sur le Projet de Loi « Modernisation du Système de Santé »**

**Discussion Générale**

**Mardi 31mars 2015**

**Dominique ORLIAC, Députée du Lot**

[**Mme Dominique Orliac**](http://www.assemblee-nationale.fr/tribun/fiches_id/332950.asp) : « Madame la ministre, comme je vous le disais lors de l’examen de ce projet de loi en commission des affaires sociales, le texte que vous présentez était attendu depuis longtemps et il arrive peut être bien tard devant le Parlement.

Il a nourri des espoirs, il a suscité des craintes aussi, alors que la santé devrait faire l’objet d’un consensus national.

Une loi ne peut satisfaire tout le monde, elle poursuit des objectifs d’intérêt général mais peut, quelques fois, susciter des réticences.

Une loi, c’est aussi un marqueur politique de notre temps. Les députés du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste, regrettent que ces avancées de gauche soient masquées par un mécontentement, exprimé par les médecins certes, mais aussi par l’ensemble des professions de santé, ainsi que par celles et ceux qui sont en cours de formation, notamment les internes.

Pour autant, il est manifeste que demain, grâce aux mesures de prévention contenues dans ce projet, nous constaterons une amélioration substantielle l’état de santé de nos concitoyens.

Je pense aux mesures que vous avez portées pour le dépistage du VIH, en permettant aux associations de continuer, cette fois-ci hors du mécanisme de l’expérimentation, le dépistage rapide, y compris en supprimant l’autorisation parentale pour les mineurs, ce qui permettra un dépistage précoce et une meilleure prise en charge.

Je salue le courage qui est le vôtre de porter à l’échelon législatif et avec détermination, pour les plus exclus de notre société, le programme de salles de consommation à moindre risque pour les toxicomanes.

Je pense également à la suppression de l’accord des proches pour le prélèvement d’organes pour les personnes en état de mort clinique. Là encore, cette mesure va dans le bon sens et les radicaux de gauche vous soutiennent.

Toujours dans la lignée des mesures humanistes, ancrées au cœur de l’ADN des radicaux, vous aurez notre soutien sans faille pour supprimer le délai de réflexion de sept jours imposé aux femmes qui souhaitent bénéficier d’une interruption volontaire de grossesse.

Vous aurez également un soutien sans réserve de notre part, pour vous accompagner dans la mise en place d’un droit à l’oubli, pour celles et ceux qui ont été frappés par le cancer, ou toute autre maladie, et qui se retrouvent, du fait de la volonté d’assureurs, dans l’impossibilité de souscrire un prêt.

Enfin, pour terminer sur les mesures de prévention que vous portez, la mise en place de paquets de tabac neutres, comme cela se fait en Australie, en Irlande et au Royaume Uni, et comme le recommande vivement l’Organisation mondiale de la santé, est une mesure de santé publique, qui diminuerait l’attractivité du paquet, et ainsi la consommation.

Cependant, madame la ministre, les avis divergent au sein de notre groupe, certains estimant que les prescriptions de la directive européenne sur les paquets de cigarettes sont suffisantes.

Avant de conclure sur la prévention, madame la ministre, permettez-moi de vous interpeller sur un point précis.

Vous avez, à raison, placé les plus jeunes d’entre nous au cœur de votre politique de prévention. Mais, pourtant, vous ne disposez pas de tous les leviers !

Quand la santé scolaire sera-t-elle de la compétence de votre ministère? Quand enfin, nos collèges et lycées seront-ils dotés de médecins, d’infirmiers, suffisant en nombre pour mener cette politique de prévention.

Enfin, la possibilité que vous offrez aux patients de mener des actions de groupe va dans le bon sens. Elle permettra une meilleure défense de leurs intérêts. Nous pourrons peut-être, au cours de cette discussion, procéder à quelques ajustements techniques qui permettront une meilleure mise en œuvre de cette disposition.

Au-delà des mesures de prévention qui sont incontestablement de grandes avancées en termes de santé publique, c’est désormais le débat sur la généralisation du tiers payant qui retient l’attention.

Je connais les difficultés des patients en situation de précarité, et ce tiers payant, les médecins le mettent déjà en œuvre car ils connaissent eux aussi très bien leurs patients.

Les réserves des médecins sur ce projet ne relèvent pas du fantasme. Ils pressentent que derrière ce tiers-payant généralisé, se profile la fin programmée et la privatisation de notre sécurité sociale en transférant progressivement la protection sociale vers l’assurance privée, et donc la fin offerte à tous les français d’accéder à des soins de proximité de qualité.

Il faut aussi rétablir une vérité ; nos concitoyens renoncent en priorité aux équipements d’optique, aux soins dentaires, aux prothèses auditives et aux consultations de spécialité en raison du délai d’obtention de rendez-vous.

Plus encore, les médecins généralistes, qui sont le pilier de notre système de santé, pratiquent déjà un tiers-payant systématique pour les patients bénéficiaires de la CMUc, comme c’est de droit, ils le pratiquent aussi pour la plupart des patients pris en charge au titre d’une affection de longue durée et le proposent enfin, quand ils l’estiment nécessaire, à titre social et compassionnel pour ceux de leurs patients qu’ils soignent, connaissant leur état de précarité car ils les accompagnent, le plus souvent sur de nombreuses années. *De facto* les médecins pratiquent déjà un tiers-payant social.

Nous devons évoquer aussi le sort des médecins qui seront contraints de mettre en œuvre ce tiers payant généralisé alors que les territoires ruraux dans lesquels ils exercent ne disposent pas de l’ADSL ou de la fibre optique.

Alors, madame la ministre, quand ils affirment que cette mesure va supprimer du temps médical au profit de temps administratif, au seul préjudice de leurs patients, il faut les entendre.

Alors, quand ils soutiennent qu’en milieu isolé, en milieu rural, dans nos cités, dans les déserts médicaux où ils exercent dans des conditions particulièrement difficiles : horaires élastiques, déplacements, pas ou peu de vacances car il n’y a pas de remplaçants disponibles ; lourdes responsabilité, temps d’écoute en lieu et place d’assistantes sociales, il faut enfin les ENTENDRE!

Il est impensable qu’une mesure législative les oblige à dégager du temps pour des tâches administratives qui n’ont aucune valeur médicale ajoutée !!! Les médecins n’ont pas vocation à devenir des administrateurs de notre système de remboursement de soins !

Madame la ministre, je le répète, il faut les entendre, ENFIN !! !

Je me permets de citer ici, cette anaphore du président de l’ordre national des médecins, Patrick BOUET, lors du 9ème congrès des médecins généralistes :

« Madame la ministre, je veux vous dire qu’il n’y a pas de santé sans médecin, madame la ministre, je veux vous dire qu’il n’y a pas de virage ambulatoire sans renforcement de la médecine générale. Madame la ministre je veux vous dire qu’il ne suffit pas d’ordonner que les gens se coordonnent, sans coordonnateurs » Cela doit vous interpeller et ce d’autant plus qu’il a ajouté que vous leur aviez cruellement manqué !

Alors, nous, Radicaux de gauche, aurions préféré que cette généralisation du tiers-payant se fasse par l’expérimentation d’abord, que cette généralisation soit progressive ensuite, et qu’enfin, soit connu avec précision le coût de cette mesure.

Finalement qui en a le plus besoin ? Les étudiants, les personnes âgées à faible revenu, les plus modestes d’entre nous ? C’est là qu’il fallait agir. ? Finalement, qui n’en a pas besoin ? Les plus aisés !

Concernant les pratiques avancées et les délégations de tâches, nous y sommes favorables – elles sont indispensables - mais seulement dans la mesure où elles seront étudiées, étroitement concertées avec les professionnels de santé et surtout parfaitement organisées.

Sur l’organisation territoriale, nous regrettons l’ostracisme qui a frappé, au départ de l’élaboration de ce texte, la médecine de ville et les établissements privés, qu’ils soient à but lucratif ou non. Nous ne pouvons nous passer du maillage territorial : les cliniques sont un maillon fort de la chaine de santé !

La configuration actuelle des GHT n’est pas satisfaisante car elle ne va pas dans le sens d’une dynamique locale. Il faut insérer un dispositif plus souple dans le texte afin d’assurer une meilleure dynamique de territoire dans le cadre des futures grandes régions

Désormais, avec les communautés professionnelles territoriales de santé, les médecins généralistes restent certes au cœur du dispositif. Toutefois, accompagnés par les ARS et nombreux sont ceux qui redoutent la confusion entre accompagnement et contrainte.

Ces communautés devront aussi être adaptées aux spécificités de nos territoires. Je pense surtout aux territoires très isolés ou transfrontaliers. Il est souvent plus facile de franchir une frontière qu’une vallée et les amendements portés par mon collègue Joël Giraud, au nom de notre groupe, devront faire l’objet d’un examen attentif et bienveillant, car il en va de la sécurité des patients qui vivent dans ces territoires.

Pour conclure, madame la ministre, nous regrettons l’unanime remarque des organisations syndicales et ordinales concernant la qualité des négociations. Elles font état d’un dialogue de sourds ! Elles ne peuvent pas collectivement se tromper ! Le résultat, aujourd’hui, c’est une guérilla tarifaire et une journée santé morte !

De même, nous regrettons la procédure accélérée et le peu de temps accordé à l’étude de ce texte en commission. ( Il y a là, et c’est inacceptable, confiscation du rôle du parlement, et, je suis désolée de le dire, une confusion entre parlement et chambre d’enregistrement). Cette marche forcée mécontente les députés de notre groupe.

Alors madame la ministre, j’espère que vous ne serez pas lassée par les déclarations générales des uns et des autres comme vous l’avez affirmé dans la presse ce matin.

Nous souhaitons être un partenaire fidèle mais aussi respecté dans notre travail parlementaire. Le gouvernement aura l’occasion de nous le montrer sur ce projet de loi. Le groupe RRDP sera très attentif au débat qui va s’ouvrir, à la discussion des amendements. Nous resterons vigilants quant à l’évolution de ce texte. »